
NORME INTERNATIONALE



1795

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Caoutchouc brut en balles — Échantillonnage

Raw rubber in bales — Sampling

Première édition — 1974-03-01

CDU 678.032 : 620.113

Réf. N° : ISO 1795-1974 (F)

Descripteurs : élastomère, caoutchouc naturel, échantillonnage.

Prix basé sur 1 page

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

Avant 1972, les résultats des travaux des Comités Techniques étaient publiés comme Recommandations ISO; ces documents sont en cours de transformation en Normes Internationales. Compte tenu de cette procédure, le Comité Technique ISO/TC 45 a examiné la Recommandation ISO/R 1795 et est d'avis qu'elle peut, du point de vue technique, être transformée en Norme Internationale. Celle-ci remplace donc la Recommandation ISO/R 1795-1971.

La Recommandation ISO/R 1795 avait été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Grèce	Royaume-Uni
Allemagne	Hongrie	Sri Lanka
Australie	Inde	Suède
Autriche	Iran	Suisse
Brésil	Israël	Tchécoslovaquie
Canada	Italie	Turquie
Chili	Nouvelle-Zélande	U.R.S.S.
Egypte, Rép. arabe d'	Pays-Bas	U.S.A.
Espagne	Pérou	
France	Pologne	

Aucun Comité Membre n'avait désapprouvé la Recommandation.

Aucun Comité Membre n'a désapprouvé la transformation de la Recommandation ISO/R 1795 en Norme Internationale.

Caoutchouc brut en balles – Échantillonnage

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale spécifie une méthode d'échantillonnage à la consommation, pour le caoutchouc brut en balles.

La méthode d'échantillonnage est essentiellement destinée à jouer un rôle d'arbitre, et reste facultative pour un contrôle de qualité à la production.

2 DÉFINITIONS

Dans le cadre de la présente Norme Internationale, les définitions suivantes sont applicables :

2.1 lot : Assemblage de balles de caoutchouc de même qualité et portant les mêmes marques de lot.

2.2 échantillon : Groupe de balles choisies pour représenter le lot.

2.3 pièce : Caoutchouc prélevé dans une balle de l'échantillon pour représenter la balle.

3 MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT DE L'ÉCHANTILLON

Plus le nombre de balles constituant l'échantillon est élevé, plus l'échantillon est représentatif du lot, mais dans la plupart des cas, des considérations pratiques imposent une limite à ce qu'il est possible de faire.

Le nombre de balles choisi au hasard doit l'être suivant le tableau ci-dessous :

Nombre de balles dans le lot	Nombre de balles dans l'échantillon
inférieur à 40	4
de 40 à 100	7
au-dessus de 100	10

Chaque balle formant l'échantillon doit être essayée séparément et faire l'objet d'un procès-verbal particulier.

4 MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT DE LA PIÈCE

Une, ou des pièces doivent être prélevées dans la balle choisie, par découpage sans utilisation de lubrifiant, à travers toute la balle, perpendiculairement à la face la plus grande de la balle, dans le cas de bloc de caoutchouc et perpendiculairement à la surface des feuilles de caoutchouc pour tous les autres types. Les feuilles d'emballage extérieures, feuilles de polyéthylène, enveloppes de balles ou autres matériaux de surface, y compris tous les corps étrangers, doivent être retirés de la pièce ou des pièces de l'échantillon.

La masse totale de la, ou des pièces, doit être comprise entre 600 et 1 500 g, en fonction des essais à réaliser.

À moins que la pièce ne soit essayée immédiatement, elle doit être placée dans un récipient étanche, dont le volume ne doit pas être supérieur à deux fois le volume de la pièce, ou enveloppée dans deux couches de feuille d'aluminium, jusqu'à son utilisation.

5 PROCÈS-VERBAL D'ÉCHANTILLONNAGE

Le procès-verbal d'échantillonnage doit contenir les indications suivantes :

- numéro et catégorie des balles constituant le lot;
- nombre de balles formant l'échantillon;
- tous détails nécessaires à l'identification de l'échantillon.